

Le 31 juillet 2018

Autolib' s'arrêtera aujourd'hui, 31 juillet à minuit

Ce service public précurseur et unique au monde par son ampleur, aura permis l'émergence d'une nouvelle offre de mobilité électrique partagée à l'échelle du Grand Paris qui n'a pas su trouver son modèle économique.

Un arrêt du service et un calendrier imposés par le groupe Bolloré

Face à l'ultimatum posé par le groupe Bolloré (payer une facture astronomique de 233 millions d'euros ou enclencher la résiliation), le 21 juin, les élus représentants la centaine de communes adhérentes au service Autolib' ont choisi : ils ont voté majoritairement la fin du service (seulement 13 voix contre). Selon le contrat, Autolib' devait s'arrêter automatiquement le 25 juin.

Après avoir refusé la proposition des élus d'un arrêt du service sur plusieurs mois, le groupe Bolloré a accepté le 25 juin une sortie progressive du service s'étalant jusqu'au 31 juillet. Ainsi sur 1000 stations ouvertes au 26 juin, 750 ont déjà été fermées au 30 juillet. Ce soir toutes les stations seront désactivées. Le groupe Bolloré s'est engagé à restituer au Syndicat l'ensemble des stations et à retirer toutes les BlueCars au plus tard le 31 août.

La Présidente du Syndicat, Catherine Baratti-Elbaz « regrette que cet arrêt du service se fasse de manière précipitée, en quelques semaines, en période estivale alors que nous aurions pu organiser un autre calendrier de sortie du service, plus adapté pour tous et plus propice aux salariés, si le groupe Bolloré l'avait accepté. Elle souhaite rendre hommage à toutes les équipes de terrain mobilisées pour faire fonctionner le service pendant 7 ans et tout cet été pour assurer toutes les opérations techniques d'arrêt du service. ».

Les équipes du Syndicat restent particulièrement attentives à ce que le groupe Bolloré respecte ses engagements contractuels afin de restituer aux collectivités l'ensemble des biens de retours qui leur reviennent de droit : stations et bornes de recharge, données, espaces abonnement...

Ainsi, le réseau d'environ 6 000 bornes de recharge sera restitué dans les prochaines semaines aux communes qui ont seules la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques) définie par la Loi, qui désigne également la Région Île-de-France comme chef de file dans l'organisation des mobilités électriques et l'autopartage. Il reviendra également aux communes de définir le nouveau régime de stationnement des places libérées au droit des anciennes stations Autolib'.

Le Syndicat note que le groupe Bolloré a choisi de détruire la majorité des Blue Cars, sûrement la solution la plus économique découlant de leur mauvais état que les usagers dénonçaient régulièrement.

Quel avenir pour les bornes de recharge ?

Les opérateurs pressentis dès le mois de septembre, envisagent de déployer des voitures électriques non dépendantes des bornes de recharge actuelle. Cependant ce réseau unique doit être valorisé. Afin d'accompagner les collectivités adhérentes dans leurs réflexions, le Syndicat conduit une étude sur les conditions techniques, financières et juridiques de réutilisation des bornes de recharge « Autolib' ».

La possibilité d'augmenter la puissance de recharge des bornes est un sujet particulier d'étude car aujourd'hui les bornes sont de très faible puissance. Les premières conclusions de cette étude feront l'objet d'une présentation aux élus à la rentrée.

Une attention particulière portée aux salariés et abonnés d'Autolib'

Lors des deux derniers Comités Syndicaux, les élus ont tenu à rappeler leur attention aux salariés d'Autolib' et leur souhait d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi à la hauteur et des propositions sérieuses de reclassement dans d'autres filiales du Groupe Bolloré, l'un des plus gros groupe français, ou auprès d'autres opérateurs, dans le respect du dialogue social. C'est dans cet esprit que la Présidente du Syndicat a rencontré une délégation de salariés d'Autolib' à plusieurs reprises.

Si en juin 2018 le service Autolib' comptait bien 150 000 abonnés, ce nombre reste toujours très inférieur aux objectifs fixés par le groupe Bolloré dans le contrat initial et les locations étaient en baisse ces derniers mois atteignant à peine 12 000 locations par jour en moyenne (chiffres transmis par le groupe Bolloré et accessibles sur le site du Syndicat : <https://autolibmetropole.fr/le-service-autolib/les-chiffres-en-1-clic/>).

La fin du service Autolib', ouvre la possibilité à d'autres offres de mobilités électriques et d'auto partage de venir s'installer dans le Grand Paris. Des offres plus diversifiées, plus souples probablement plus adaptées aussi aux besoins en mobilité des habitants et usagers de notre métropole. Catherine Baratti-Elbaz note que « si un modèle économique semble exister sur l'hypercentre de la zone dense, les besoins en mobilité et la nécessité de lutter contre la pollution de l'air, s'étendent sur un périmètre plus large, que les nouveaux opérateurs doivent aussi adresser ».

CONTACTS PRESSE

Agence Alchimia pour le Syndicat Autolib' Velib' Metropole

Ingrid Brégeon-Fall - 0144701231

Aurélie Faure – 0144701232

presse@autolibvelibmetropole.fr